



Communiqué de presse

du 20 octobre 2008

« POUR RESPIRER LIBREMENT », oui à la loi sur la santé le 30 novembre.

Le CENTRE D'INFORMATION POUR LA PREVENTION DU TABAGISME (CIPRET Valais) lance aujourd'hui sa nouvelle campagne pour inviter les électeurs valaisans à accepter la loi sur la santé. En effet, un référendum, s'opposant essentiellement aux articles concernant la protection contre la fumée passive, demande aux électeurs valaisans de se prononcer sur l'ensemble de la loi sur la santé, le 30 novembre.

La loi sur la santé est une loi novatrice qui protège efficacement la population contre un produit toxique : la fumée de tabac qui tue un Valaisan tous les 10 jours, soit plus que les accidents de la route! Cela représente pour l'ensemble de la Suisse un nombre de morts équivalent aux passagers de 22 cars postaux!

Accepter la loi permet de :

- **Préserver et protéger la population, en particulier la jeunesse**

1) de la fumée passive, à laquelle les jeunes sont particulièrement exposés, en interdisant de fumer dans les lieux publics fermés ;

2) de la publicité des produits du tabac, l'interdiction de la publicité sur le domaine public et dans les lieux publics est une mesure reconnue pour empêcher l'entrée en consommation des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

- **Protéger le personnel de la restauration :**

Dans les cafés, les bars et les restaurants, les employés sont fortement exposés à la fumée passive. Dans certains établissements, ils fument passivement pendant une journée de travail l'équivalent de 8 à 12 cigarettes, comme l'a révélé la précédente campagne du CIPRET Valais avec les résultats de l'analyse des badges (capteurs de nicotine).

La loi sur la santé valaisanne complète, de plus, parfaitement la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif, en particulier sur deux points :

1. Elle met tous les établissements publics sur un pied d'égalité; il n'y aura ainsi pas de cafés ou de restaurants (dont la superficie est inférieure à 80 m²) pouvant rester entièrement fumeurs, comme le prévoit malheureusement la loi fédérale. Le Valais évite ainsi une discrimination pour le personnel travaillant dans de petits établissements et une distorsion de la concurrence.
2. Elle réglemente la publicité des produits du tabac.

La campagne « Respirer librement » se déclinera sous forme d'affiches (cf. pièces jointes), d'annonces, de spots radio et télévisuels ainsi que par la distribution de flyers.

Pour plus d'informations www.fumee-passive.ch

Dr Hubert S. Varonier
Président

Jean-Bernard Moix
Directeur

Contacts

M. Jean-Bernard Moix, Directeur de la Ligue Valaisanne contre les Maladies Pulmonaires et pour la Prévention, Directeur du CIPRET Valais.

Natel : 079 306 53 80 E-mail : jean-bernard.moix@netplus.ch

Dr Hubert S. Varonier, spécialiste FMH en pédiatrie et allergologie, président du CIPRET Valais.

Tel. : 027 483 52 23 E-mail : drvaronier@netplus.ch

M. Alexandre Dubuis, Chef de Projet, (CIPRET Valais)

Natel : 079 525 85 45 E-mail : alexandre.dubuis@lvpp.ch



Pour respirer librement

Oui

à la loi sur la santé

le 30 novembre

GIPNET www.kanva-produce.it



Pour respirer librement

Oui

à la loi sur la santé

le 30 novembre

GIPNET www.kanva-produce.it



Pour respirer librement

Oui

à la loi sur la santé

le 30 novembre

GIPNET www.kanva-produce.it